



Le mardi 29 juin 2010 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 23 juin 2010 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mmes Christiane DECANter, Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Marguerite LEBLANC, M. Eric DESREUMAUX, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, , Adjoints au Maire, M. Etienne LEFEBVRE, Mmes Jeannine DELOMBAERDE, Marie-Paule LEPERS, Edith MINNE, M. Pierre BOURGOIS, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCQ, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, M. Didier DUPE, Mme Nathalie HERBAUX, M. Alexandre MEZIERE, Mme Martine SOINNE, Melle Juliette KOWALSKI, M. Mario GONZALEZ, , M. Jean-Max LEFEBVRE

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Pierre ZIMMERMANN (à M. Alain FAUVARQUE), M. Xavier RUYANT (à Mme Anne-Catherine DERVILLE), Mme Danièle PETIT (à Mme C. DECANter), Mme Béatrice TONNEAU (à M. Bernard JEAN-BAPTISTE), Mme Séverine BRUNEEL (à M. Mario GONZALEZ)

Absents excusés : MM. Dominique SERGENT, Yves ROOSES

Absent : M. Jean-Pierre LEMAI

N°10-3-20

**Voirie**

-----  
Eclairage public

-----  
Marchés publics

-----  
Autorisation de signature  
de l'Avenant 1 au marché

Rapport de M. Bernard JEAN-BAPTISTE  
Adjoint délégué à la voirie

Par délibération n° 06-1-4 du 7 février 2006, vous nous avez autorisé à signer le marché pour la fourniture d'énergie, la maintenance et l'exploitation des installations d'éclairage public et illuminations festives avec garantie totale et reconstruction des équipements avec l'entreprise ETDE – 1 Avenue Eugène Freyssinet – 78280 GUYANCOURT pour un montant annuel de 250 000,00 €TTC soit un montant total de 3 000 000,00 €TTC pour 12 ans.

Les prestations se divisent en 4 postes qui sont les suivants :

- Poste énergie : fourniture et gestion de l'énergie
- Poste entretien : interventions préventives et correctives nécessaires ainsi que le suivi des installations existantes et les éventuelles extensions
- Poste dépannages : interventions suite à des événements imprévisibles (accident, vandalisme,...)
- Poste reconstruction : révision, mise en conformité, remise en état, réfection, modernisation, remplacement et amélioration des équipements

Au terme du marché et des clauses relatives à la rémunération, le poste G3 « dépannages » doit permettre la prise en charge par l'entreprise des interventions et mises en sécurité suite à des événements imprévisibles. Le G3 s'élève à 7 000,00 €HT/an soit 84 000,00 €HT pour 12 ans.

Un certain nombre de suggestions imprévisibles sont apparues en cours de marché.

A titre d'exemple, les parcs situés sur la RD 617 et le centre-ville ont évolué après la signature du marché afin de procéder non seulement à la réduction de la vétusté de certains sites mais aussi à la rénovation et à la mise aux normes des installations existantes pour des raisons de sécurité publique et ce alors que les sommes allouées pour ce faire étaient insuffisantes.

Par ailleurs, des dégradations imprévisibles notamment dues au vandalisme se sont produites sur un certain nombre de candélabres dans des proportions non raisonnables.

Enfin, deux accidents ont été constatés fin 2007 engendrant également une augmentation des coûts.

Aujourd'hui, il convient de procéder à un ajustement des prestations en modifiant le poste G3 constitutif d'une partie de la rémunération de l'entreprise pour tenir compte des suggestions techniques imprévues.

Le calcul de la redevance annuelle est ainsi modifié :

- Le poste G3 « dépannages » passe ainsi de 7 000,00 €HT/an à 20 000,00 €HT/an soit une augmentation de 104 000,00 €HT de ce poste de dépense pour les 8 années restantes au marché.

Le montant du marché attribué à l'entreprise ETDE passe ainsi de 2 554 038,66 €HT (3 000 000,00 €TTC) à 2 658 038,66 €HT (3 124 384,00 €TTC) et représente un pourcentage de 4,07 % du montant du marché de base.

Ceci étant exposé, nous vous demandons de nous autoriser à signer l'avenant avec l'entreprise ETDE pour la fourniture d'énergie, la maintenance et l'exploitation des installations d'éclairage public et illuminations festives avec garantie totale et reconstruction des équipements.

Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget, fonction / sous fonction 814, nature 61523 sous l'intitulé « Entretien – Réparation Voies et Réseaux »,

Travaux préparatoires Conseil d'Administration du 15 juin 2010 Commission Générale du 22 juin 2010
--

Le Conseil  
Adhère à la proposition ci-dessus  
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil  
Certifié conforme  
Le Maire